SÉCURITÉ DES ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES

VIGIPIRATE

POUR VOTRE SÉCURITÉ



Accueil par un adulte à l'entrée de l'établissement



Contrôle visuel des sacs

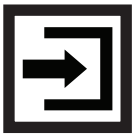


Vérification systématique de l'identité des personnes étrangères à l'établissement



Organisation d'exercices de sécurité

LES BONS RÉFLEXES



Éviter les attroupements devant l'établissement



Ne pas stationner devant l'établissement à la dépose ou à la récupération de l'élève



Signaler tout comportement ou objet suspect

SONT AUTORISÉS



Les sorties scolaires régulières et occasionnelles



Les événements ouverts au public au sein de l'établissement sous réserve de l'avis du Préfet



Les voyages scolaires hors Île-de-France sous réserve de l'avis du Recteur

Consignes applicables
en date du 23 novembre 2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE